



Informations sur la distribution d'eau potable Fonctionnement actuel et pistes envisagées

Nous avons fait de la transparence une priorité et, malgré notre manque d'informations à ce jour, et compte tenu de la distribution de tracts par un collectif, nous souhaitons partager avec vous les données en notre possession.

FONCTIONNEMENT ACTUEL

Actuellement, la distribution de l'eau potable est assurée en régie communale. Ce qui veut dire que les différents diagnostics et entretiens sont effectués par des agents communaux formés spécifiquement. Il en va de même pour les relevés et la facturation, dont les taux sont votés en Conseil Municipal. Le budget est indépendant, c'est-à-dire que l'argent qui rentre doit équilibrer les dépenses du service.

Le réseau principal du village est composé de deux unités de captage - stockage - traitement. L'une à Montplaisir et l'autre à Cantignous. Chacune alimentant un versant du village.

ETUDES ET RAPPORTS

En 2019, à la demande du Conseil Départemental, la Communauté de Communes a mandaté le cabinet Altereo pour une étude de faisabilité relative à l'interconnexion AEP (Adduction Eau Potable) des communes de la CCTMN (Communauté de Communes Thoré Montagne Noire) et de la commune de Saint Amans Sout avec le SIVAT (Syndicat Intercommunal des Vallées de l'Arnette et du Thoré).

Il en résulte un rapport daté du 04/12/2019 proposant 3 scénarios avec 3 tracés différents (voie verte, voies secondaires et voie agricole) et différentes technologies chiffrées entre 9 et 12 millions d'euros.

En ce qui concerne notre commune, en mars 2020, le schéma directeur d'alimentation en eau potable a été réalisé par le cabinet Dejante, à la demande de la municipalité. Il en résulte 3 scénarios :

- Scénario 1 : Mise aux normes de notre réseau actuel pour un montant de 615 000 €, dans l'optique de garder notre autonomie totale, mais, compte tenu des estimations pluviométriques et des débits en période de sécheresse, ce scénario n'est pas viable.
- Scénario 2 : Reprise du scénario 1, auquel serait ajouté le raccordement au SIVAT, pour compenser les périodes d'étiage. Ce scénario a été chiffré à 6 015 000€.
- Scénario 3 : Raccordement intégral au SIVAT, démantèlement des deux unités communales et création d'un réseau unique (connexion des deux versants). Ce scénario a été chiffré à 5 625 000€

PISTES ENVISAGEES

A notre arrivée, après avoir pris connaissance de tous ces documents, nous avons écrit à l'ARS (Agence Régionale de la Santé) le 30 avril 2021, afin de proposer une alternative, à savoir, d'utiliser la capacité de stockage de Cathalo et de capter l'eau du ruisseau de Beson. La réponse de l'ARS, le 26 mai 2021 est en annexe.

En ce qui concerne un éventuel raccordement au SIVAT, l'ensemble des communes concernées (Albine, Labastide-Rouairoux, Lacabarède, Rouairoux, Saint Amans Valtoret, Sauveterre) a demandé à Michel Castan, Président de la CCTMN, de rencontrer les représentants du SIVAT pour négocier les conditions afin d'avoir des éléments concrets de comparaison avant toute prise de décision.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Quoiqu'il en soit, si nous voulons garder notre autonomie, des frais de remise aux normes seront nécessaires et répercutés sur la facture d'eau.

Il faut aussi savoir que le 24 septembre 2018, a été acté le transfert de compétences eau et assainissement à la CCTMN qui prendra effet au 1er janvier 2026.

De plus, le PLUi est actuellement bloqué sur le territoire de la Communauté de Communes, ce qui a pour conséquence d'empêcher toute nouvelle construction, par exemple.

Nous sommes actuellement en attente de tous les éléments afin de pouvoir comparer la mise aux normes de notre réseau et rester autonome ou de se raccorder au SIVAT. Nous continuerons à vous informer sur ce sujet sensible dès que possible.

ANNEXE

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>		
Service émetteur : Affaire servie par : Courriel : Téléphone : Ref. : Date :	Délégation Départementale du Tarn Pôle Animation des politiques territoriales de Santé publique Unité prévention et promotion de la santé environnementale Marie GUIRAUD marie.guiraud@ars.occitanie.fr 05 63 43 24 19 / 06 86 07 09 51 O\DDT\DD81\PEGASISE 2021\36 - GUIRAUD MURIC\AEP\PP\Labastide R\interco Beson.docx	Madame Michèle VINCENT Maire Maire 81270 LABASTIDE-ROUAIROUX
2 6 MAI 2021		
Objet : Projet d'interconnexion du ruisseau de Beson.		
Madame le Maire,		
Vous m'avez informé d'un projet d'alimentation de la station de traitement de Montplaisir par de l'eau brute issue du ruisseau de Beson.		
Le ruisseau que vous évoquez n'est pas une ressource d'eau destinée à la consommation humaine identifiée. Aucune prise d'eau dans ce ruisseau n'est actuellement autorisée. Il n'est donc pas assuré de pouvoir protéger un captage qui serait créé.		
La capacité réelle de productivité de cette potentielle ressource, et notamment en période de basses eaux, n'est pas documentée. Il n'est donc pas certain qu'en période de forte consommation et de sécheresse, ce ruisseau puisse couvrir le besoin, même en complément de la ressource de Montplaisir.		
La qualité de l'eau n'est connue ni en période de hautes eaux, ni en saison estivale. Il n'est donc pas possible de savoir s'il existe des paramètres chimiques dont la concentration s'opposerait à l'utilisation sanitaire de cette eau.		
Aussi, la mise en œuvre de ce projet nécessiterait de nouveaux délais d'études sans aucune certitude sur l'issue, alors qu'aujourd'hui, une solution sécurisée et étudiée existe.		
Compte-tenu des incertitudes et des délais induits par ce projet, je vous informe que je suis défavorable à cette proposition.		
Veuillez agréer, Madame le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.		
Le Directeur Départemental du Tarn,  Abderrahim HAMMOU-RADDOUR		
Copie pour information à : <ul style="list-style-type: none">- CCHVT ;- Agence de l'Eau Adour-Garonne (M. MAGDELAINE) ;- Conseil Départemental (Mme COURTIGNE M. RAYSSAC)		
<small>Agence Régionale de Santé Occitanie Département des politiques territoriales de Santé 44, allée des Courbes, Courcouronnes, 31130 05 63 43 24 19 / 06 86 07 09 51 ars.occitanie.fr</small>		